

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 26 mars 1985, à 10 h 30.

Président : M. A.R. TAYLHARDAT (Venezuela)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID M. H. RABEHI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. F. ELBE M. W-E. von dem HAGEN M. M. GERDTS M. M-N. GERMANN
<u>Argentine</u> :	M. J. CARASALES M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY Mme S. FREEMAN
<u>Belgique</u> :	M. M. DEPASSE M. Ph. NIEUWENHUYS Mlle M. DE BECKER
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. H. HALATCHEV M. R. DEYANOV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. A. BEESLEY M. A. DESPRES M. M.C. HAMBLIN
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. SHI JICHENG M. SHI JINKUN M. LIN CHENG M. YU ZHONGZHOU M. LI BENSUNG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. H.W. DAVIDSON M. D. DORN M. B. MORTON M. R. SCOTT Mme K. CRITTENBERGER M. P. GARDNER
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. G. MONTASSIER M. H. RENIE M. GESBERT
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. M. DUBEY M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. HARYO MATARAM M. I. DAMANIK Mme R. TANZIL
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. F. PIAGGESI M. M. PAVESE M. R. DI CARLO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. T. KAWAKITA M. T. ISHIGURI M. I. AKIYAMA
<u>Kenya</u> :	M. P. N. IWAURA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILALE M. M. SBIHI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. B.O. TONWE M. C.V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pays-Bas</u> :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN M. J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES-TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. T. SAYATZ M. M. SCHNEIDER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. F. SHAHABI SIRJANI
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. A. POPESCU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. L-E. WINGREN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. A.M. CHMATOV M. A.A. GORGILADZE M. V.I. OUSTINOV M. G.V. ANTSIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O. GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. O. MONSHEMVULA
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 302ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence commence aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les Etats membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence peuvent le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Chine.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur la liste, le distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, le déroulement des débats sur le point 5 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique", confirme l'exactitude du point de vue de la délégation soviétique exprimé dans son intervention du 7 mars dernier, selon lequel ce problème est prioritaire et exige une solution d'urgence.

Le fait même que la majorité des participants à la Conférence se soient exprimés sur cette question témoigne de l'actualité du problème, du désir de la communauté internationale de voir l'espace extra-atmosphérique préservé en tant qu'arène d'activité pacifique de l'humanité et confirme qu'il s'agit d'un problème mondial qui touche aux intérêts de tous les Etats, grands ou petits.

Toute une série de considérations intéressantes et méritant une étude approfondie ont été formulées dans les interventions des délégations de pays socialistes ainsi que dans celles de nombreux représentants d'Etats non alignés.

L'analyse de ces interventions ainsi que celle des événements de ces derniers jours relatifs au problème considéré, permet de tirer les conclusions préliminaires suivantes :

- Pratiquement toutes les délégations soulignent l'importance des accords internationaux en vigueur qui limitent l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique et se prononcent en faveur du maintien et du renforcement de ces traités et accords.

- On reconnaît largement la nécessité de prendre des mesures de droit international complémentaires pour protéger l'espace extra-atmosphérique contre une extension de la course aux armements à cet espace, ainsi que le rôle qui revient à la Conférence du désarmement dans ce domaine d'activité.

- Pratiquement toutes les délégations ne mettent pas en doute la nécessité d'élaborer, dans le cadre d'un comité spécial de la Conférence, des mesures efficaces visant à prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. A ce sujet, une majorité écrasante des pays membres attachent une grande importance aux décisions de l'Organisation des Nations Unies et à la résolution 39/59 de l'Assemblée générale, qui contiennent des recommandations concrètes adressées à la Conférence en la matière.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

- Les interventions ont fait état d'une satisfaction unanime au sujet du début des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur les armements nucléaires et spatiaux.

- La profonde préoccupation qu'éveillent chez les participants aux débats les tentatives des Etats-Unis d'utiliser l'espace extra-atmosphérique pour perturber la parité dans le rapport des forces qui s'est établie dans le monde et acquérir une supériorité militaire. A ce propos, des critiques dûment argumentées ont été formulées à l'égard des plans américains de militarisation de l'espace, qui ont trouvé leur expression la plus sinistre dans "l'Initiative de défense stratégique" (IDS). Sur le fond, il ne s'est trouvé aucune délégation, exception faite de quelques-uns des alliés les plus proches des Etats-Unis, qui ait exprimé une approbation ou même une compréhension de ces plans redoutables pour la cause de la paix.

La délégation soviétique appuie pleinement l'évaluation de ces plans donnée ici par les représentants des Etats signataires de la déclaration bien connue de Delhi, qui a été publiée en tant que document de la Conférence sous la cote CD/549.

Nous partageons également la préoccupation de la délégation de Sri Lanka au sujet du "souhait toujours manifesté de poursuivre les programmes consacrés aux armes spatiales et même de les accélérer". La délégation suédoise a aussi fait part d'une préoccupation analogue. Son intervention reflète une inquiétude légitime et justifiée concernant le sort de l'accord le plus important dans le domaine de la limitation des armements, à savoir le Traité de 1972 sur les missiles antimissiles ou Traité ABM, et appelle l'attention sur la dangereuse perspective de voir créer des armes à double fin, qui pourraient être utilisées aussi bien contre des satellites que contre des missiles balistiques. Nous sommes d'accord avec la conclusion de la délégation suédoise selon laquelle la mise au point, la mise à l'essai et le déploiement de tous les types d'armes spatiales devraient être interdits.

Enfin, nous nous solidarisons pleinement avec les idées exprimées dans l'intervention claire et bien documentée que le représentant de la République populaire de Pologne, l'Ambassadeur Turbanski, a consacré à cette question.

Dans l'évaluation unanime de la situation, l'intervention du distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Lowitz, a fait l'effet d'une dissonance. Il a de nouveau développé la thèse selon laquelle la réalisation de ce qu'on a appelé "l'Initiative de défense stratégique" renforcera la sécurité internationale et rendra l'arme nucléaire "obsolète et inutile". En même temps, l'Ambassadeur Lowitz a affirmé que les Etats-Unis ont l'intention de se limiter au stade de la recherche-développement, tout en faisant de la question du déploiement effectif des systèmes d'armes spatiales un sujet de négociations avec l'URSS. Mais ces deux affirmations se contredisent mutuellement. D'une manière générale, Monsieur le Président, l'intervention du représentant des Etats-Unis a suscité chez moi toute une série de questions et de considérations dont la délégation soviétique voudrait faire part à ses collègues. J'ai déjà mentionné l'une de ces contradictions qui ont retenu notre attention.

(II. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il nous semble que la majorité de ceux qui sont intervenus dans les débats ont déjà répondu, et ce de façon unanime, à la question de savoir si l'"Initiative de défense stratégique" renforcera la paix, la stabilité et la sécurité internationales. Non, il est parfaitement évident que l'apparition de moyens de frappe spatiaux entraînerait une déstabilisation brutale de la situation, servirait de catalyseur à la course aux armements dans toutes les directions, accroîtrait considérablement le danger d'une catastrophe nucléaire, désorganiserait complètement le processus de limitation de la course aux armements.

Une majorité absolue des délégations a également exprimé un doute tout aussi unanime à l'égard de l'affirmation selon laquelle la création d'armes spatiales aboutirait à l'élimination des armements nucléaires. Le fait que tel n'est absolument pas le cas est clairement démontré par les activités mêmes des Etats-Unis, qui poursuivent la course aux programmes nucléaires malgré les assurances publiques quant à leur désir d'éliminer les armes nucléaires. En effet, d'une part, on nous dit rechercher l'objectif d'un abaissement des niveaux d'armements nucléaires offensifs chez les deux parties alors que, d'autre part, on adopte de nouveaux programmes de déploiement de missiles MX, encore plus modernes et plus puissants. Ici encore il y a une contradiction manifeste. Maintenant on a lancé la thèse selon laquelle les armements stratégiques ne seront effectivement pas éliminés au cours de toute la période dite de transition, d'une durée de quelques dizaines d'années, pendant laquelle les Etats-Unis envisagent d'élaborer de nouveaux moyens exotiques de mener la guerre à partir de l'espace. Comment pourrait-on ne pas se souvenir en l'occurrence du discours du président Reagan en date du 23 mars 1983, dans lequel il a dit que le plan de déploiement d'un système de défense antimissiles dans l'espace, "s'il est associé à des systèmes offensifs, ... peut être évalué comme un facteur facilitant une politique d'agression".

Le distingué représentant des Etats-Unis s'est efforcé de nous convaincre ici que les plans de "guerre des étoiles" ont des buts purement défensifs et qu'il ne s'agit pas "de créer une situation dans laquelle les Etats-Unis ou l'Occident parviendraient de telle ou telle façon à la supériorité". Mais en est-il vraiment ainsi ? En effet, nul autre que C. Weinberger, le Secrétaire à la défense des Etats-Unis lui-même, a carrément déclaré, dans son intervention télévisée du 27 mars 1983 sur la chaîne NBC, que le seul stimulant qui motive l'Administration des Etats-Unis est la "peur devant la menace d'une frappe de riposte".

Cela signifie, Monsieur le Président, que les Etats-Unis ont besoin d'un bouclier antimissiles non pas à des fins défensives, mais pour avoir la possibilité de porter sous son couvert une première frappe nucléaire. N'est-ce-pas là une aspiration à la supériorité militaire ? Je voudrais appeler l'attention sur encore une autre contradiction, sur l'inconséquence de la position des Etats-Unis. On nous dit que l'initiative de défense stratégique aura un effet stabilisant. Mais alors, selon la logique des partisans de cette initiative, il semblerait que pour obtenir cet effet prometteur ce sont les deux côtés adverses - et les Etats-Unis et l'Union soviétique - qui devraient disposer de systèmes complets de défense antimissiles. Néanmoins, les officiels à Washington déclarent, sans l'ombre d'un complexe, que la situation sera "stable" si les Etats-Unis sont les seuls à disposer d'un tel système à titre unilatéral, et que le plus tôt sera le mieux. Mais, si jamais les Russes étaient les premiers à créer un tel système, le Secrétaire à la défense des Etats-Unis Weinberger pense que "le monde serait un endroit très,

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

très dangereux ... Cela ressemblerait beaucoup à un monde où les Russes auraient des armes nucléaires et les Etats-Unis n'en auraient pas".

Voilà donc le rôle "stabilisant" des armements "défensifs", dont on discute hypocritement à Washington. Il est parfaitement clair que l'on s'y rend très bien compte des avantages pour une partie de créer un système complet de défense antimissiles et c'est précisément la raison pour laquelle les Etats-Unis s'efforcent obstinément d'y parvenir. Dans ce contexte on voit aussi clairement le sens des tentatives d'attribuer arbitrairement à l'Union soviétique leurs propres intentions dangereuses dans ce domaine, de masquer leurs efforts de perturber l'équilibre et d'acquérir une supériorité stratégique sur l'URSS.

D'aucuns nous disent, y compris le représentant des Etats-Unis à la Conférence, que les Etats-Unis ne procèdent qu'à des recherches scientifiques et que "compte tenu des obligations des Etats-Unis découlant des traités en vigueur, en particulier du Traité de 1972 sur les missiles antimissiles, tout déploiement d'armes lié à l'Initiative de défense stratégique, doit faire l'objet de négociations". Mais ici également il y a pas mal de contradictions. C'est ainsi, par exemple, que des émissaires américains dans les capitales d'autres Etats et le représentant des Etats-Unis à notre Conférence affirment que leurs programmes spatiaux ne dépasseront pas le stade de la recherche alors que le Président de leur propre pays déclare qu'il s'agit d'"un programme historique dans l'intérêt de notre défense nationale..., et nous avons l'intention de le mettre en oeuvre". Bien entendu, on voudrait croire qu'un programme qui coûte 26 milliards de dollars est envisagé par pur amour de la science et que la position réelle des Etats-Unis sur cette question est exprimée par l'Ambassadeur Lovitz et non pas d'autres personnalités officielles de haut niveau à Washington, qui ont souligné à maintes reprises et continuent de souligner l'intention des Etats-Unis d'assurer la mise en oeuvre du programme de guerre des étoiles.

Cependant, les faits montrent qu'il s'agit de faire les premiers pas vers la création d'une nouvelle catégorie d'armements, de donner à la course aux armements une dimension véritablement cosmique.

Ces jours derniers, le Président des Etats-Unis s'est déclaré enthousiasmé par les progrès des travaux dits de "recherche scientifique" en vue de la création d'armements de frappe spatiaux. On ne cache pas non plus que l'objectif final de ces "recherches scientifiques" est de réduire à néant le Traité ADMI, de déroger aux obligations internationales des Etats-Unis. Il est étrange que le représentant des Etats-Unis s'efforce de présenter ici une telle politique comme servant les intérêts de la communauté internationale des Etats. Non, elle sert les intérêts du complexe militaro-industriel des Etats-Unis, auquel l'initiative de défense stratégique procure déjà des bénéfices considérables. Elle n'a rien de commun avec les intérêts de la communauté internationale.

On s'efforce de nous faire accepter la propagande en faveur de l'initiative de défense stratégique en affirmant qu'elle serait, paraît-il, orientée vers une "dissuasion renforcée de la guerre". Je voudrais citer à ce propos l'excellente évaluation du concept de la dissuasion contenue dans un article de notre éminent collègue, l'Ambassadeur Dubey, publié dans le numéro de février 1985 du "Bulletin of Atomic Scientists". Il a écrit ce qui suit : "La dissuasion est la plus grande

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

tromperie conceptuelle de l'histoire. Elle est alimentée par la peur et la méfiance et a pour effet d'éroder la foi et la confiance. Elle condamne les êtres humains à coexister avec les moyens de leur propre destruction. En fait, la dissuasion nucléaire n'est même pas une doctrine de sécurité. C'est une doctrine utilisée pour maintenir la domination, l'hégémonie et le statu quo. La sécurité n'est invoquée que comme un camouflage pour mobiliser et préserver l'appui de l'opinion publique en faveur de la dissuasion et de sa conséquence directe, la course aux armements nucléaires".

Telles sont, Monsieur le Président, les questions qu'a suscitées chez nous et chez de nombreuses autres délégations l'intervention du distingué représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Lovitz.

Nous nous réservons le droit de revenir sur ces questions en cas de besoin, mais aujourd'hui je voudrais formuler un certain nombre de considérations concernant un autre problème sur lequel, à vrai dire, nous n'avions pas l'intention de revenir si nous n'y avions pas été contraints par un certain nombre d'interventions entendues dans cette salle.

Quelques délégations nous ont demandé, dans leurs interventions, de ne pas recourir à la polémique. Dans le même temps, elles se sont non seulement livrées à une grossière déformation des faits historiques et de la position de l'Union soviétique à propos des questions de la prévention de la course aux armements, mais elles ont même distribué, comme documents de notre Conférence, des textes qu'on ne saurait qualifier autrement que de falsifications pures et simples. Nous avons déjà eu l'occasion de commenter d'une façon suffisamment complète le document CD/561 et nous n'avons pas l'intention de répéter nos considérations à ce sujet.

Pour cette raison, je ne m'arrêterai aujourd'hui que sur quelques aspects.

Le premier, qui a toujours provoqué une réaction de notre part et que nous ne pouvons pas naturellement laisser sans réponse aujourd'hui, est lié à l'affirmation selon laquelle l'Union soviétique serait responsable de la spirale continue de la course aux armements. Nous sommes de nouveau obligés de revenir aux faits et c'est uniquement eux que nous invoquerons.

Tout d'abord, nous n'avons pu faire autrement que remarquer que, dans son désir d'imputer à l'Union soviétique la responsabilité de la course aux armements, la partie américaine s'en est tenue durant toute la période d'après-guerre au même schéma, simpliste dirais-je et à l'usage de ceux qui ont la mémoire courte. Aujourd'hui encore, nous sommes témoins de son application. Ce schéma est primitivement simple : on "découvre" tout à coup un retard inexistant par rapport à l'URSS dans les types d'armements pour lesquels les Etats-Unis ont l'intention de faire un bond en avant, et l'on se réfère pour cela à on ne sait trop quels systèmes mythiques d'armes soviétiques, à des "fenêtres de vulnérabilité" apparues d'on ne sait où, et, sous le couvert de cette agitation théorique, on adopte ses propres programmes militaires nouveaux de grande envergure. Une fois que les programmes ont été adoptés, on annonce sans vergogne, au bout de quelque temps, que tous les "dangers soviétiques" avaient été tout simplement inventés pour émouvoir l'opinion publique.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Ainsi, dans les années 1950, sous prétexte d'un "retard en matière de bombardiers", le Pentagone a réussi à obtenir du Congrès des crédits importants et à imposer l'exécution d'un vaste programme de construction de bombardiers stratégiques. Une fois que l'on eut créé aux Etats-Unis toute une armada de ces avions, il est apparu que le nombre des bombardiers soviétiques avait été intentionnellement triplé ou quadruplé.

Au début des années 1960, en alléguant leur prétendu "retard en matière de missiles", les Etats-Unis ont entrepris, les premiers, un déploiement massif de missiles balistiques intercontinentaux basés à terre. Lorsque plus d'un millier de ces missiles eurent été déployés, il s'est trouvé que la "menace en matière de missiles" soviétique avait été grossie de 15 à 20 fois.

Dans le même temps, on a entamé le programme américain de construction de 41 sous-marins nucléaires porte-missiles balistiques. A cette époque, personne au monde ne possédait de sous-marins de ce type. Dès le milieu des années 1960, le Pentagone a commencé à munir les missiles des sous-marins à têtes multiples.

Au seuil des années 1970, les Etats-Unis ont été les premiers à équiper leurs missiles balistiques stratégiques de systèmes à têtes multiples indépendamment guidés d'une grande précision, déclenchant ainsi un nouveau cycle de la course aux armements nucléaires. Il en est résulté un brusque accroissement du nombre de charges nucléaires. Or, Washington affirme aujourd'hui qu'au cours des années 1970, les Etats-Unis seraient "restés inactifs", auraient fait preuve de "retenue". Il est clair que cette retenue s'est manifestée par le fait que, justement au cours de cette période, les forces armées des Etats-Unis recevaient chaque jour en moyenne trois charges nucléaires destinées à des vecteurs stratégiques. Si, en 1970, les moyens stratégiques des Etats-Unis pouvaient livrer au but un peu plus de 500 charges nucléaires, actuellement ce nombre est supérieur à 12 000.

Vers la même époque, dans les années 1970, les Etats-Unis ont commencé à créer à un rythme accéléré un nouveau type d'arme stratégique, les missiles de croisière de grande portée et, à l'heure actuelle, ils ont commencé d'exécuter des plans de déploiement de nombreux milliers de ces missiles basés dans l'atmosphère, en mer et sur terre. En 1981, le Président des Etats-Unis a pris la décision de produire à l'échelle industrielle des munitions à neutrons.

Et maintenant les Etats-Unis ont entrepris d'exécuter un programme d'accroissement général des armements stratégiques jusqu'en 1990. Ce programme couvre tous les éléments des forces stratégiques offensives et comprend le déploiement de nouveaux missiles balistiques intercontinentaux MX et "Midgetman" ainsi que de nouveaux bombardiers stratégiques; la construction de sous-marins nucléaires équipés de missiles du système "Trident", l'accroissement de la production de missiles de croisière de divers types. D'ici 1990, les Etats-Unis comptent porter leur potentiel stratégique à 20 000 charges nucléaires.

Alors, qui lance un défi à qui ? Qui impose au monde une course aux armements ?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les Etats-Unis jouent également un jeu malhonnête analogue en matière de militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Aujourd'hui, ils s'efforcent, par exemple, de présenter les choses comme s'ils ne s'étaient jamais occupés à mettre au point des armes antisatellites et que maintenant, ayant détecté on ne sait quel retard mythique par rapport à l'Union soviétique, ils ne cherchent qu'à réduire l'écart. En même temps, bien entendu, on ignore tous les faits qui ne cadrent pas avec ce schéma. Mais, ces faits, il est impossible de leur échapper. Car ils existent : en effet, ce sont justement les Etats-Unis qui ont été les premiers à s'engager dans la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Dès 1958 déjà, conformément au programme "Spacetrack", les Etats-Unis ont entrepris de mettre au point des systèmes d'armes antisatellites. Dès l'année suivante, en 1959, un missile américain "Bold Orion", lancé à partir d'un bombardier B-47, a intercepté un satellite artificiel de la Terre. Depuis, les travaux sur les programmes militaires spatiaux n'ont pratiquement jamais cessé. Depuis la fin des années 1950, les Etats-Unis leur ont consacré plus de 60 milliards de dollars. Des recherches de grande envergure ont été menées pendant ce temps pour créer des satellites intercepteurs (projet "Bambi" et "Saint"), des ensembles antisatellites ont été installés sur les îles Kwajalein et Johnston (océan Pacifique) ainsi que sur la base aérienne de Vandenberg (Californie) et de nombreux lancements de missiles pour intercepter des satellites cibles ont été effectués.

A ce propos, Monsieur le Président, je voudrais m'arrêter encore un instant sur un autre aspect lié à la déformation de la réalité. Nous avons soudain appris d'une façon tout à fait inattendue, que l'Union soviétique n'avait jamais soulevé la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, mais qu'elle se serait brusquement ressaisie après l'adoption par les Etats-Unis du nouveau programme de "guerre des étoiles".

Si cela résulte d'une méconnaissance de l'historique de la question, ce n'est guère flatteur pour l'auteur d'une telle affirmation. Mais s'il connaît la question et déforme intentionnellement les faits, c'est encore pire. Je voudrais rappeler que, dès 1958 déjà, l'Union soviétique a présenté une proposition sur l'interdiction de l'utilisation de l'espace cosmique à des fins militaires. La même année 1958, à la treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a proposé de créer un comité international de coopération pour l'étude de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Depuis, nous avons maintes fois soulevé cette question, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de celle-ci. C'est ainsi, par exemple, qu'à la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1963, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A.A. Gromyko, a dit : "Les peuples sont en droit d'attendre que ce milieu nouveau où l'homme vient de pénétrer - l'immensité cosmique - ne fournisse jamais un autre champ d'opérations pour la guerre, la destruction et la mort. Tournés vers les lointains stellaires, les regards des hommes sont pleins d'espoir que la conquête du cosmos ne servira que des desseins pacifiques".

L'Union soviétique a invariablement fait preuve de l'initiative et participé de la manière la plus active à l'élaboration de tous les traités existants, qui ont fait obstacle à telles ou telles orientations de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Notre position de principe en la matière reste aujourd'hui aussi conséquente que par le passé. Afin que nul n'ait de doutes à ce sujet, nous sommes prêts à la réaffirmer de nouveau de façon claire et nette. Soucieuse de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, partant, de réduire la menace d'une guerre nucléaire qui pèse sur l'humanité, et souhaitant contribuer à faire en sorte que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, aient des fins exclusivement pacifiques, l'Union soviétique propose concrètement :

premièrement : d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et sur la Terre, en utilisant des objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre ou sur des corps célestes ou mis en place dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière que ce soit, en tant que moyens offensifs;

deuxièmement : d'interdire de recourir à la menace ou à l'emploi de la force en ce qui concerne les objets spatiaux se trouvant en orbite autour de la Terre ou sur des corps célestes ou mis en place dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière;

troisièmement : de ne pas mettre à l'essai ni installer, en les mettant en orbite autour de la Terre ou en les plaçant sur des corps célestes ou de quelque autre manière que ce soit, d'armes visant, à partir de l'espace, des cibles se trouvant sur la Terre, dans l'atmosphère et dans l'espace extra-atmosphérique;

quatrièmement : de ne pas utiliser d'objets spatiaux mis en orbite autour de la Terre ou placés sur des corps célestes ou implantés dans l'espace extra-atmosphérique de quelque autre manière que ce soit, comme moyens d'atteindre des cibles sur la Terre, dans l'atmosphère, et dans l'espace extra-atmosphérique;

cinquièmement : de ne pas détruire ou endommager les engins spatiaux d'autres Etats et ne pas entraver leur fonctionnement normal ou modifier leur trajectoire;

sixièmement : de ne pas mettre à l'essai ni créer de nouveaux systèmes anti-satellites et éliminer les systèmes de ce type qu'ils possèdent déjà; de ne pas mettre à l'essai ni utiliser à des fins militaires, et notamment à des fins antisatellites, les engins spatiaux habités.

Nous sommes prêts à mener des négociations concrètes à ces fins. Pour créer un climat favorable pour ces négociations, l'Union soviétique a proclamé unilatéralement un moratoire sur le déploiement dans l'espace d'armes antisatellites aussi longtemps que les autres pays agiront de même.

Tel est, Monsieur le Président, le programme constructif proposé par l'Union soviétique pour résoudre le problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous sommes prêts à mener des négociations à son sujet dans un organe spécial de notre Conférence et nous sommes également prêts à examiner n'importe quelle autre proposition concrète visant à atteindre le même objectif. En même temps, la délégation soviétique s'oppose catégoriquement à ce que le rôle de notre forum soit ramené à l'étude et à l'examen des accords existants qui se rapportent d'une

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

façon ou d'une autre à l'espace extra-atmosphérique. Nous n'admettrons pas qu'un organe subsidiaire de la Conférence soit transformé en un rideau de fumée pour exécuter un programme de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, pour préparer la "guerre des étoiles".

Si l'on compare les deux approches au problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il devient clair que l'une d'elles, la nôtre, vise à prévenir la militarisation de l'espace et sa transformation en une nouvelle arène de la course aux armements, ainsi qu'à réduire les armements nucléaires jusqu'à leur élimination complète. L'autre approche, l'américaine, vise une très large utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, le déclenchement d'un nouveau cycle de la course aux armements, y compris les armements nucléaires. Et quels que soient les procédés employés par les partisans de l'"Initiative de défense stratégique", qui s'efforcent de faire passer le noir pour du blanc, la logique têtue des faits ne peut conduire qu'à une seule et unique conclusion : les plans de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, ce que l'on appelle l'"Initiative de défense stratégique", accroissent considérablement le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. QIAN JIADONG (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, le mois de mars est sur le point de se terminer et je n'ai pas encore eu l'occasion de vous féliciter. Permettez-moi maintenant de vous adresser mes félicitations aussi bien pour votre exercice de la présidence durant le mois de mars que pour la tâche fructueuse que vous allez prochainement accomplir grâce à votre expérience, à votre habileté et à votre motivation. Vos fonctions en mars ne semblent guère être plus légères que ne l'ont été les travaux du mois précédent.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour exprimer à l'Ambassadeur Lowitz mes sentiments d'appréciation et de gratitude pour le travail qu'il a accompli durant le mois de février.

Dans ma déclaration d'aujourd'hui, je souhaiterais exposer quelques idées de la délégation chinoise concernant le point 5 de l'ordre du jour, à savoir la "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Comme nos collègues l'ont peut-être déjà remarqué, la délégation chinoise a présenté un document de travail (CD/579) relatif à ce point.

Cela fait maintenant quatre ans que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement en tant que point prioritaire. Pourtant, malgré des appels réitérés de nombreuses délégations, la situation n'a pratiquement pas changé par rapport à ce qu'elle était tout à fait au début. Il n'a jamais été créé d'organe subsidiaire pas plus qu'il n'y a jamais eu la moindre négociation sur le fond. Tandis que la menace nucléaire pèse toujours au-dessus des peuples du monde, une autre se profile à l'horizon, et semble grandir de jour en jour. Loin de se ralentir, la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique se renforce et s'accélère.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Non contents d'avoir déjà lancé des milliers de satellites militaires et de détenir plusieurs systèmes d'armes spatiales, les deux Etats qui possèdent les plus grands moyens dans le domaine spatial consacrent encore d'énormes ressources humaines, financières et matérielles aux travaux de recherche-développement concernant des types d'armes spatiales nouveaux et plus perfectionnés. L'un proclame ouvertement qu'il est décidé à poursuivre ses travaux de recherche sur les armes défensives stratégiques, et, d'après divers articles de journaux, aurait aussi l'intention d'accroître les crédits destinés à financer un programme de "systèmes de missiles stratégiques perfectionnés". Tout en perfectionnant ses armes stratégiques offensives, l'autre puissance a elle aussi, depuis plusieurs années, entrepris la mise au point d'armes spatiales défensives. Si cette course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique entre les deux superpuissances se poursuivait sans entraves, on est en droit de se demander : comment tout cela finira-t-il ?

L'histoire de l'évolution des armements nous le confirme : par elle-même, la course aux armements ne connaît pas de limites. Dans sa déclaration du 5 mars, le distingué Ambassadeur de Sri Lanka, M. Dhanapala, a très justement fait observer : "En matière de systèmes d'armes, le dernier degré n'est jamais atteint". Le 23 octobre 1984, à la Première Commission de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, le représentant de la Chine, faisant part de ses inquiétudes, a déclaré : "La course aux armements à laquelle se livrent les deux superpuissances dans l'espace extra-atmosphérique est en fait une extension et un prolongement de leur course aux armements nucléaires. Elle entraînera nécessairement une situation encore plus complexe d'escalade alternée dans laquelle chaque partie essaiera de dépasser l'autre dans cette course entre les systèmes d'armes offensives et entre les systèmes d'armes défensives ainsi qu'entre ces deux systèmes d'armes".

Les études scientifiques et stratégiques montrent de plus en plus clairement qu'il est impossible d'éliminer des armes en mettant au point de nouveaux types d'armes, ou d'arrêter la course aux armements pour la reprendre sous une forme nouvelle. La course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ne peut qu'aggraver l'instabilité dans le monde, détériorer les relations internationales et accroître les risques de guerre. S'il n'est pas possible d'y mettre fin, on verra bientôt surgir un nouveau type de service armé, dans les forces spatiales, à l'égal des forces terrestres, navales et aériennes existantes et, en cas de guerre, outre le conflit sur terre, sur mer et dans les airs, il y aura un nouveau champ de bataille à savoir dans l'espace extra-atmosphérique. Comme le font observer les auteurs de l'ouvrage intitulé "Count down to Space War" (Compte à rebours avant la guerre spatiale) publié par l'Institut international de recherche pour la paix, de Stockholm, "Si les deux superpuissances entraient en guerre après 1990, par exemple, il est très probable que la guerre commencerait dans l'espace". Voilà une perspective horrible !

(M. Qian Jiadong, Chine)

C'est précisément pour cela que les peuples du monde sont si préoccupés par la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et exigent qu'on y fasse obstacle au plus tôt. Ce n'est pas par hasard que la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 150 voix pour et seulement une abstention la résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique (A/39/59). Cela reflète pleinement les inquiétudes et les craintes profondes des peuples du monde, y compris du peuple chinois. La Chine a participé à l'élaboration de la résolution susmentionnée. C'est en nous inspirant de cette résolution que nous avons soumis le document de travail dont vous êtes maintenant saisi. Nous espérons qu'il sera utile pour les travaux de la Conférence. Permettez-moi maintenant de le présenter brièvement.

Notre document expose tout d'abord notre point de vue essentiel concernant la question de l'espace extra-atmosphérique : la Chine est opposée à toute course aux armements, et par conséquent aussi à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; elle estime que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devraient, dans l'intérêt de l'humanité, servir à promouvoir le développement économique, scientifique et culturel de tous les pays. L'espace extra-atmosphérique est universellement reconnu comme l'héritage commun de l'humanité. Les principes de la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique et de l'utilisation exclusive de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ne sont pas seulement énoncés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais aussi expressément définis dans le Traité de 1967 relatif à l'espace extra-atmosphérique. Se fondant sur une politique cohérente de recherche de la paix, la Chine approuve pleinement ces principes.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique concerne non seulement les armes spatiales, mais aussi les systèmes de satellites créés au cours des années, à des fins militaires. Il en résulte donc qu'en principe les armes spatiales ayant une puissance létale ou destructive réelle et les satellites militaires de tous types devraient être limités et interdits pour réaliser la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Notre document souligne ce point, et nous considérons que cela devrait être notre objectif ultime pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Naturellement, de même qu'il n'est pas possible de réaliser l'interdiction complète et la destruction totale de toutes les armes nucléaires d'un seul coup, de même nous ne nous attendons pas à faire passer la non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique dans les faits du jour au lendemain. Nous connaissons tous la complexité des satellites militaires et nous savons que les vues divergent au sujet de leur limitation. Pour des raisons d'ordre pratique, nous avons donc proposé dans notre document de laisser de côté la question des satellites militaires qui sera examinée et réglée ultérieurement, en temps voulu, et de faire de "l'élimination des armes de l'espace extra-atmosphérique" notre principal objectif au stade actuel, dans nos efforts pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cela englobe l'interdiction de la mise au point, des essais, de la fabrication, du déploiement et de l'utilisation de toutes armes spatiales et la destruction de toutes les armes spatiales existantes. A notre avis, un tel objectif n'a rien d'excessif et devrait pouvoir être atteint.

(M. Qian Jiadong, Chine)

Pour faciliter les négociations sur l'interdiction des armes spatiales, il est nécessaire de définir clairement ce que sont ces armes. Nous nous sommes efforcés de le faire précédemment, et nous le faisons de nouveau dans notre document. Nous ne pensons pas que notre idée soit parfaite. Nous espérons seulement qu'elle pourra intéresser tous les représentants, en vue de débats ultérieurs. S'il était possible de dégager un consensus sur cette question clef, cela pourrait constituer un bon début.

Dans notre document, nous réaffirmons l'importance des grands instruments juridiques internationaux concernant l'espace extra-atmosphérique, en particulier le Traité relatif à l'espace extra-atmosphérique de 1967, qui contient des dispositions précises interdisant de mettre sur orbite autour de la Terre des armes nucléaires ou toute autre sorte d'armes de destruction massive. Toutefois, il convient d'admettre que tous ces instruments juridiques internationaux comportent des limitations, et qu'ils sont donc loin d'être adéquats pour prévenir, de manière fondamentale, une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement énonce spécifiquement, au paragraphe 80, que "pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être prises et des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes". Compte tenu de l'évolution de la technologie spatiale et de l'accélération de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il est nécessaire d'examiner et d'analyser les instruments internationaux pertinents existants, de formuler de nouvelles dispositions et de conclure de nouveaux accords. C'est le désir général qu'éprouve aujourd'hui la communauté internationale, et nous y souscrivons pleinement.

Notre document rappelle que les Etats-Unis et l'Union soviétique devraient assumer une responsabilité particulière pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cela est évident puisque ce sont eux qui disposent des moyens les plus importants pour intervenir dans l'espace extra-atmosphérique et aussi parce qu'ils intensifient actuellement leurs efforts de mise au point et d'essai d'armes spatiales. Ce que nous soulignons en particulier c'est qu'ils devraient faire la preuve d'une véritable volonté politique et engager de bonne foi des négociations pour parvenir à des résultats qui garantissent la paix et la sécurité internationales. Comme nombre d'autres délégations, nous sommes aussi d'avis qu'ils devraient tenir la Conférence du désarmement informés de façon appropriée des progrès de leurs négociations bilatérales.

Les négociations multilatérales et bilatérales se complètent réciproquement. Notre Conférence devrait aussi commencer à agir sans plus tarder. Dans la résolution pertinente, adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, l'Assemblée priait la Conférence du désarmement de créer dès que possible un comité spécial pour engager des négociations. Il est regrettable que la session du printemps soit déjà plus qu'à moitié écoulée et qu'un comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique ne soit toujours pas créé. Nous devrions tout faire pour sortir de l'impasse actuelle en ce qui concerne la question du mandat. A cet égard, la Chine adopte toujours une approche flexible. Nous partageons l'opinion exprimée par la délégation de Sri Lanka et d'autres délégations selon laquelle le mandat du comité spécial devrait définir clairement l'objectif qui consisterait à conclure

(M. Qian Jiadong, Chine)

un ou plusieurs accords, et qui pourrait prévoir en même temps une phase exploratoire pour identifier les questions à étudier. Nous espérons sincèrement que toutes les délégations feront preuve du même esprit de compromis et de coopération qui a prévalu lors de l'adoption de la résolution 59/59 de l'Assemblée générale, pour que l'on puisse rapidement se mettre d'accord sur la création d'un comité spécial chargé d'étudier la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

A propos de la question du désarmement, les négociations sur le désarmement ont toujours été jusqu'ici dépassées par la course aux armements, sous ses différentes formes. Nous ne devrions pas admettre que cela se produise encore pour les questions relatives à l'espace extra-atmosphérique. Nous devrions faire tout notre possible pour empêcher que la situation actuelle ne se détériore encore plus avant qu'un accord soit signé. A cette fin, la délégation chinoise a proposé, dans la conclusion de son document de travail, que tous les Etats disposant de moyens de recherche spatiale s'abstiennent de mettre au point, d'essayer ou de déployer des armes spatiales afin de créer des conditions et une atmosphère propices à des négociations. Nous espérons que notre proposition sera accueillie favorablement par toutes les parties.

Voilà, pour l'essentiel, la teneur de ce document de travail présenté par la Chine, et les considérations qui lui sont sous-jacentes. Nous accueillerons avec satisfaction toutes les observations, et nous sommes prêts à explorer la question avec toutes les parties.

Le temps presse, mais il n'est pas encore trop tard. Dans l'ensemble, les armes spatiales en sont encore au stade de la recherche et des essais, et il n'existe pas d'énormes arsenaux d'armes spatiales. Malgré de nombreuses lacunes et insuffisances, les traités, accords et autres arrangements pertinents concernant l'espace extra-atmosphérique offrent néanmoins des bases juridiques pour nos travaux. Les diverses propositions présentées par la Suède, la France et de nombreux autres pays nous fournissent aussi des éléments à étudier soigneusement. Profitons de cette occasion pour travailler ensemble afin d'assurer que l'espace extra-atmosphérique, ce patrimoine commun de l'humanité, soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques et qu'il ne soit pas, un jour, détruit.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour la séance de ce matin. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Pour la séance plénière de jeudi, nous avons une liste d'orateurs assez chargée. Comme vous le savez, j'ai l'intention de mettre la Conférence au courant des résultats des consultations qui ont eu lieu à propos des divers points de l'ordre du jour et à cette même occasion je ferai la déclaration de clôture de ma présidence étant donné que ce sera la dernière séance plénière du mois de mars. Dans ces conditions, j'espère que nous pourrons terminer jeudi matin en séance plénière l'examen de toutes les questions prévues pour ce jour-là, afin de ne pas gêner

(Le Président)

les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement. Je propose en conséquence que, comme nous l'avons fait en d'autres occasions, nous commençons la séance plénière de jeudi à 10 heures. J'ajoute à 10 heures précises, de façon à nous permettre d'achever nos travaux dans le courant de la matinée. En l'absence d'objections, je considérerai que les membres de la Conférence sont d'accord pour que notre séance plénière de jeudi commence à 10 heures précises.

Il en est ainsi décidé.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions à examiner, je me propose de lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 28 mars, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.